

Porrentruy, le 22 septembre 2022

# Communiqué de presse

## Epilogue dans l'affaire du féminicide de Courfaivre.

Dans un arrêt daté du 22 août 2022, notifié à la Chambre pénale des recours le 21 septembre 2022, le Tribunal fédéral a déclaré irrecevable le recours interjeté par le fils de la victime contre la décision du 16 novembre 2021 de la Chambre pénale des recours.

Le Tribunal fédéral a nié la qualité pour recourir du fils de la victime au regard de la loi sur le Tribunal fédéral, mais également au regard des dispositions de droit international (Pacte, ONU II, CEDH et Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants).

*Personne de contact : Mme Nathalie Brahier, présidente e.r. de la Chambre pénale des recours, tél: 032 420 33 00*

*Annexe : arrêt du Tribunal fédéral 6B\_1/2022 anonymisé par le Tribunal cantonal.*